



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quatorze**, le **quatorze octobre** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire
de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2014
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD,
BUGEY, GUY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE, SCHALK,
Mme HOOD, M. POLICE, Mmes GALPIN, BOIMARE,
Absent excusé : M. SAUVEE,
Absent : M. ETOURNAY,
Secrétaire de séance : M. GUY.

OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Communauté de Communes :*
 - . *révision des statuts concernant la 11^{ème} modification (adhésion au SIDTP) et 12^{ème} modification (étude sur la prise de compétence scolaire),*
 - . *rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2013*
- *Chemin : vente du chemin « Les Plas »*
- *Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 2 septembre 2014.

Communauté de Communes : révision des statuts concernant la 11^{ème} modification

Adhésion au SIDTP (Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire dans le Perche)

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des statuts révisés de la Communauté de Communes du Val d'Huisne lors de leur onzième modification, adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 4 septembre 2014.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur la nouvelle rédaction de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à la onzième modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Huisne,
- et approuve les statuts tels qu'ils sont rédigés.

Communauté de Communes : révision des statuts concernant la 12^{ème} modification

Etude sur la prise de compétence scolaire

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des statuts révisés de la Communauté de Communes du Val d'Huisne lors de leur douzième modification, adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 4 septembre 2014.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur la nouvelle rédaction de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à la douzième modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Huisne,
- et approuve les statuts tels qu'ils sont rédigés.

Communauté de Communes

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2013

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Vente du chemin « Les Plas »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté d'un propriétaire d'acquérir une partie du chemin communal qui jouxte sa propriété.

Cette parcelle se situe au lieudit « Les Plas ».

Madame le Maire informe que, conformément à l'article 69 du Code rural, toute aliénation de chemin rural est d'abord subordonnée à une enquête publique afin d'informer le public de l'opération envisagée. Un commissaire enquêteur nommé par arrêté municipal recevra, s'il y a lieu, les observations.

Un bornage devra être effectué par un géomètre pour définir les superficies concernées par ces cessions.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **décide** le déclassement d'une partie ou la totalité de cette parcelle,
- **décide** de lancer la procédure d'aliénation de chemin rural,
- les frais de bornage, de rédaction de l'acte de vente et tous frais en découlant de cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à demander conformément à la loi une enquête publique,
- et **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et toute pièce utile à ce sujet sous réserve des résultats de l'enquête de déclassement.

Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé en 2012. Ce document indique la procédure à suivre en cas de catastrophes sur la commune, inondations... Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de revoir les référents.

Questions diverses

• ***Résidence de l'Arcis***

Un représentant de Maisons France Confort ainsi qu'un commercial de « Maisons abordables » sont venus rencontrer Madame le Maire et ont rappelé les différents freins que rencontrait la vente des terrains : trop de lots, contraintes de l'architecte des Bâtiments de France, conjoncture économique et proximité du cimetière. Une opération commerciale doit être relancée. Il est prévu également de nettoyer le terrain et revoir le prix des terrains. Ils doivent également prendre contact avec des bailleurs sociaux.

• ***SIVOS : visite des écoles***

Les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire ont visité les écoles de Mâle et la Rouge afin de prévoir les travaux à réaliser. Il s'agit principalement de travaux d'isolation.

- ***Fête de la soupe***

Cette année, la fête de la soupe aura lieu à Mâle. Une réunion de préparation est prévue avec les associations, Julien Dupré de la CDC et la commission « Vie associative et Animations » le vendredi 24 octobre à 18 h à la Mairie.

- ***Compte-rendu de la dernière réunion de la commission aménagement et habitat***

La commission s'est réunie le 23 septembre dernier. Il est envisagé à la salle Georges Voisin, de prolonger l'estrade sur toute la largeur afin d'agrandir les rangements en-dessous et sécuriser davantage cet espace, et de repeindre également la faïence du bar.

- ***Ingénierie 61***

Une réflexion sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et sur l'aménagement de la Rue d'Huisne sera menée, en étroite collaboration avec Ingénierie 61, nouvelle agence départementale, chargée d'assister les communes dans leurs projets.

- ***Aménagement de l'atelier communal***

Suite aux travaux d'aménagement de la salle Georges Voisin, il convient de poursuivre la réflexion autour de l'atelier communal : M. BUGÉY, Adjoint, est chargé du dossier et doit demander différents devis concernant l'aménagement de l'atelier et de futures toilettes publiques.

- ***Pôle de santé***

Madame le Maire indique que la 1^{ère} phase concernant l'étude de faisabilité se termine. La 2^{ème} phase concernant l'élaboration du projet de santé par les professionnels va pouvoir débuter. Elle rappelle que d'ici fin 2015, deux médecins du canton devraient partir en retraite : l'objectif du pôle de santé est ainsi de conserver des services de soins de proximité. A terme, la Communauté de Communes devra prendre la compétence pour que ce projet soit mené à bien.

- ***Tournée du boulanger***

M. THIROUARD, Adjoint, indique que la tournée du boulanger satisfait à ce jour près de 40 foyers et doit s'étendre, à compter du 21 mars prochain, au Chemin de l'Anis, à la Renarderie et au Sablon, suite à un questionnaire distribué par Mme DARRY, Conseillère.

- ***Parc Naturel Régional du Perche***

M. BUGÉY, Adjoint, informe que l'espace gourmand au Parc du Perche doit fermer car il est déficitaire.

- ***Bulletin municipal***

M. THIROUARD, Adjoint, rappelle que la préparation du prochain bulletin débutera en novembre prochain : d'ores-et-déjà, les membres de la commission peuvent ainsi réfléchir aux articles qui seront proposés.

- ***SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)***

M. POLICE, Conseiller, fait un compte-rendu de la dernière réunion du Pays Perche ornais à laquelle il a assisté et indique qu'un travail va être mené sur la répartition de la population, le logement, le tourisme, l'aménagement numérique et le transport sur le territoire du Perche ornais.

- ***Repas du 11 novembre***

Comme chaque année, le CCAS offre un repas aux administrés de plus de 68 ans et invite leurs amis et les habitants à les entourer. Cette année, le repas aura lieu à la salle polyvalente et sera servi par le restaurant « La Belle Rencontre ».

Séance levée à 22 h 20



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS